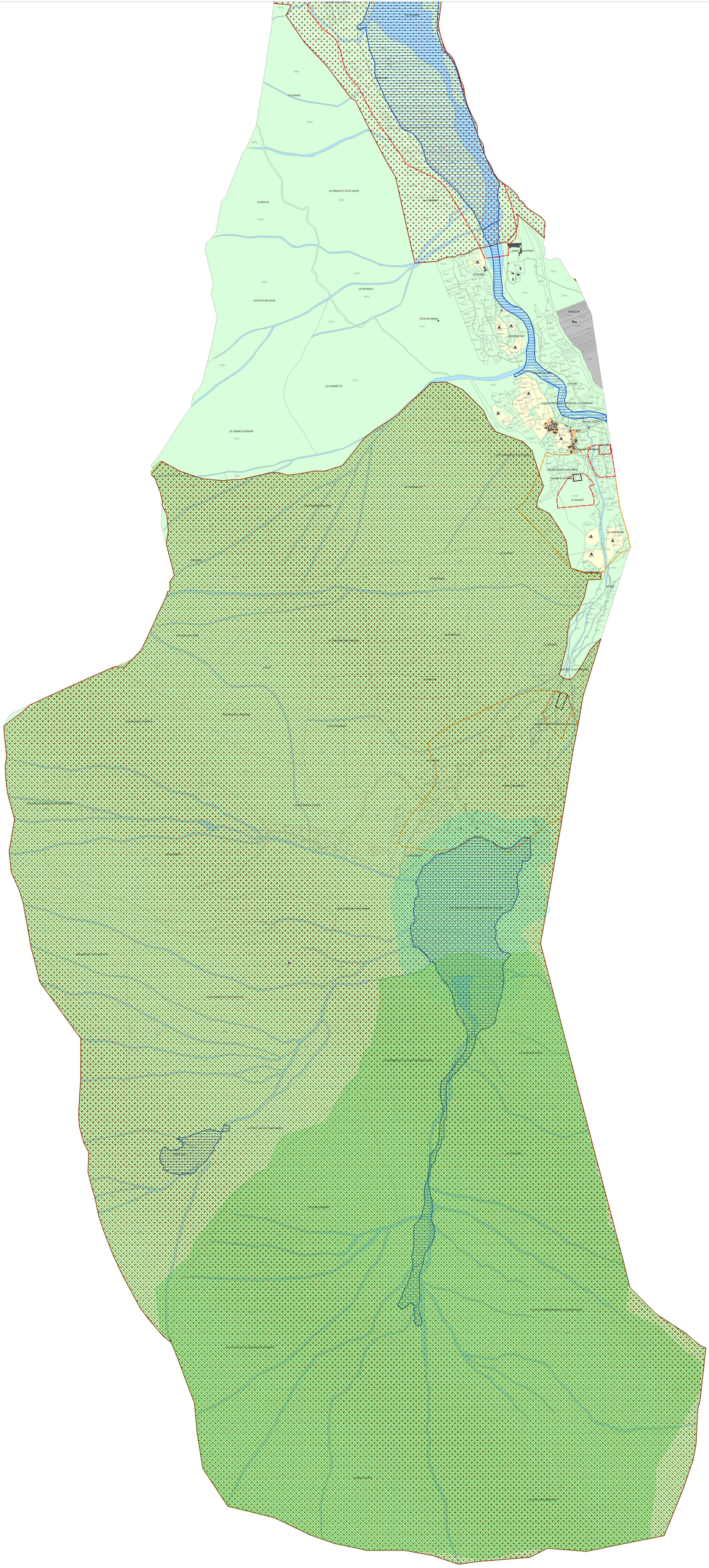

LEGENDE

Eléments cadastraux

- Rivières
- Parcelles cadastrées (2017)
- Bâti cadastré (2017)

Zonage

- UAa: Centre bourg historique (bâti protégé par l'art. L123.1.5nIII 2° du CU)
- UA: Bourg centre (bâti protégé par l'art. L123.1.5 II 2° du CU)
- UB: Extension du Bourg et hameau de La Paute
- UC: Autres hameaux
- UE: Secteur d'équipement public
- UI: Secteur dédié aux activités
- UL: Secteur dédié au tourisme et aux loisirs
- A: Espace agricole
- N: Secteur naturel et forestier
- NL: Secteur naturel à vocation de loisirs
- Nx: Carrière

Eléments environnementaux

- Périmètre des secteurs principaux d'OAP
- Périmètre de sous-secteur d'OAP
- Emplacement Réservé
- Zone humide à protéger
- Espaces Boisés Classés
- Site Natura 2000 à protéger
- Espace Naturel Sensible à protéger
- Site inscrit du Lauvitel à préserver
- Limite de la réserve intégrale du Parc National des Ecrins à protéger

Protection des captages d'eau potable

- Captage : périmètre de protection éloigné
- Captage : périmètre de protection immédiat
- Captage : périmètre de protection rapproché

Périmètre d'orientation d'aénagement et de programmation

- Zone de coeur du Parc National des Ecrins à préserver

Autres éléments

- Servitude de voie bruyante
- Bâtiment d'élevage agricole (soumis à périmètre de réciprocité de 50m)
- Tracé de principe de potentielles déviations

Indications d'implantation du bâti

- Protection du commerce de détail et de proximité
- Implantation du bâti de type 1
- Implantation du bâti de type 2
- Implantation du bâti de type 3
- Implantation du bâti de type 4
- Implantation du bâti de type 5

Patrimoine et paysage

- Eléments de paysage à protéger : haies
- Eléments de bâti patrimonial à protéger (art. L123.1.5 III 2° du CU)

RISQUES NATURELS EN APPLICATION DE L'ART R123.11b du CU:
SE REPORTER AU REGLEMENT GRAPHIQUE 4.2 ET 4.3

Echelle 1/7500

NB: la Plan Local d'Urbanisme de Bourg d'Oisans fait référence au code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 1er janvier 2016.

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE BOURG D'OISANS (38520)

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT GRAPHIQUE
4.1 - PRESCRIPTIONS

PLU approuvé le 7 février 2018

Modification Simplifiée n°1 du PLU approuvée le

Le Maire

Alpicité
Urbanisme, Paysage, Environnement
SARL Alpicité – Av de la clapière – 1 Res. La croisée des chemins
05200 EMBRUN
Tel : 04.92.46.51.80 / Mob : 06.88.26.82.09
Mail : nicolas.breuillot28@gmail.com